

Traitement au Tamiflu pour les patients vraisemblablement malades de la grippe A(H1N1)

Si vous avez la grippe, un traitement au Tamiflu peut écourter la durée de la maladie et réduire le risque de complications si le traitement commence aussitôt que possible après l'apparition des premiers symptômes.

Le ministère norvégien de la Santé et des Soins a provisoirement autorisé la vente en pharmacie, même sans ordonnance, des médicaments Tamiflu et Relenza à partir du jeudi 5 novembre 2009. Le pharmacien vous demandera de remplir un formulaire de déclaration personnelle avant de vous délivrer le médicament.

Tamiflu pour les personnes à risque

Si vous faites partie des groupes à risque et avez de la fièvre ou d'autres symptômes comme une toux sèche, des douleurs musculaires, un mal de gorge ou des éternuements, les autorités médicales vous recommandent de commencer un traitement au Tamiflu le plus rapidement possible (au plus tard dans les 48 heures) après l'apparition d'un ou plusieurs des symptômes mentionnés plus haut. C'est particulièrement important si vous savez que plusieurs de vos proches ont la grippe.

Personnes en dehors des groupes à risque

Si vous avez de la fièvre ou d'autres symptômes comme une toux sèche, des douleurs musculaires, un mal de gorge ou des éternuements, vous pouvez également prendre du Tamiflu si vous le souhaitez. Si plusieurs de vos proches ont la grippe, il est probable que vous souffrez aussi de cette maladie si vous présentez les symptômes mentionnés plus haut. Pour que le traitement au Tamiflu soit efficace, il est important qu'il commence le plus rapidement possible (au plus tard dans les 48 heures) après l'apparition de la maladie.

Traitement préventif au Tamiflu

Les autorités médicales recommandent un traitement préventif au Tamiflu pour les personnes à risque quand certains de leurs proches ont été contaminés par la grippe. Elles recommandent aux femmes enceintes un traitement préventif au Relenza quand certains de leurs proches ont été contaminés par la grippe. Les femmes

enceintes peuvent de procurer du Relenza en pharmacie aux mêmes conditions que le Tamiflu.

Quand faut-il contacter son médecin?

Si vous êtes gravement malade, vous devez toujours contacter votre médecin traitant ou les urgences.

Délivrance du Tamiflu

Pour pouvoir acheter du Tamiflu en pharmacie sans ordonnance, vous devrez remplir un formulaire de déclaration personnelle. Vous devrez y entrer des informations sur votre maladie et des données personnelles (entre autres votre numéro d'identité). Cette procédure est obligatoire parce que les traitements au Tamiflu doivent être enregistrés. Vous pouvez télécharger ce formulaire sur le site www.pandemi.no (à partir du jeudi 5 novembre), ou le remplir à la pharmacie.

Si vous ne pouvez pas aller à la pharmacie dans les 24 heures suivant l'apparition de la maladie, adressez-vous aux urgences où on vous pourra aussi vous délivrer du Tamiflu. Certaines pharmacies de garde sont ouvertes le dimanche.

Il n'est pas nécessaire que le malade vienne en personne remettre le formulaire à la pharmacie. Le Tamiflu peut être délivré à des proches si un membre de la famille est malade, par exemple. Un formulaire vous sera demandé par personne voulant être traitée au Tamiflu.

Tarifs et prix

Une mesure spéciale a été mise en place pour réduire temporairement le prix de ces médicaments, fixé à 50 couronnes pour le Tamiflu et à 51 couronnes pour le Relenza. Les patients sans ordonnance de leur médecin devront payer 20 couronnes supplémentaires lors de l'achat en pharmacie. Les patients qui utiliseront la possibilité d'acheter directement en pharmacie payeront donc environ 70 couronnes par boîte de médicament. Cette réduction de la franchise (part payée par le patient) sur les médicaments est une mesure exceptionnelle prise pour lutter contre la pandémie, et le patient ne pourra pas faire valoir sa carte d'accès gratuit aux médicaments (*frikort*).